PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 16 NOVEMBRE 2021 À 19 H, AU CENTRE CULTUREL LAURENT G. BELLEY DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS:

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller

Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère

Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

Siege no 5 - Mine Lyne Remiliard, conseillere

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Christian Schryburt, directeur général

Mme Nancy Ouellette, assistante-greffière

Mme Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

M. Louis-Philippe Chrétien, directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture

EST ABSENT:

Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Vu la situation reliée à la COVID-19 et les mesures de santé publique édictées par le Gouvernement du Québec, les séances du conseil peuvent se tenir en personne si les mesures sanitaires de base peuvent être respectées (ex. : distanciation physique).

Afin d'éviter les risques de propagation de la COVID-19, le Conseil municipal a adopté lors de la séance du 18 août 2020, la résolution 2020-08-160 modifiant l'emplacement des séances. L'avis public à cet effet a été dûment donné conformément aux articles 318 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 19 h 17.

2. 2021-11-238 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault **APPUYÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié par l'ajout du point 10.1 « AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d'entente 2021-05 – Section locale 3134 (employés de bureau) ».

2021-11-239 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE – Séance ordinaire du 5 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021 a été dressé et transcrit dans le livre de la Ville par la greffière;

CONSIDÉRANT QUE ce procès-verbal doit être approuvé à la séance suivante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été transmise à chacun des membres du conseil de la Ville de Lorraine au plus tard la veille de la présente séance, la greffière étant alors dispensée d'en faire lecture conformément au paragraphe 2 de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

4. PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1

2021-11-240 APPROBATION des comptes payés et à payer – Période du 6 octobre au 16 novembre 2021

ATTENDU QUE conformément à l'article 5 du *Règlement 249 concernant le contrôle* et le suivi budgétaire et délégant certains pouvoirs à des employés municipaux, la trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Lorraine la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 16 novembre 2021;

ATTENDU QUE la trésorière a également déposé aux membres du conseil de la Ville de Lorraine la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 6 octobre au 16 novembre 2021;

Mme Martine Guilbault, présidente de la commission des finances, informe les membres du conseil qu'elle-même et Mme Diane Desjardins Lavallée, vice-présidente, ont procédé à l'examen de ces comptes et que le tout a été trouvé conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité.

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 16 novembre 2021 totalisant la somme 1 550 360,99 \$;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 6 octobre au 16 novembre 2021, pour un montant de 886 131,22 \$;

QUE la trésorerie soit autorisée à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer, et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires des postes appropriés.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-81.

5. COMITÉS ET COMMISSIONS

5.1

2021-11-241 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville de Lorraine ont reçu communication et ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité tenue le 26 octobre 2021;

Mme Lyne Rémillard, membre du comité, fait état des travaux de celui-ci durant le mois d'octobre 2021, dont les recommandations dressées au procès-verbal visent à :

❖ Approuver trois (3) demande de modification extérieure du bâtiment principal d'une valeur totale de 75 000 \$ au 19, avenue d'Obernai, 28, avenue de Metz et 8, rue d'Échenay;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Lorraine tenue le 26 octobre 2021 et ses recommandations soient approuvés, tels que présentés.

6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

8. RÉSOLUTIONS

8.1 Direction générale

8.1.1

2021-11-242 PERSONNEL ENGAGÉ par le directeur général au cours du dernier mois – Dépôt de la liste

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du *Règlement 249* délégant au directeur général le pouvoir d'embaucher des employés occasionnels, saisonniers, temporaires, temps partiels ou étudiants, il est procédé au dépôt de la liste du personnel engagé conformément à l'alinéa 3 de l'article 73. 2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Titre	Nom	Date du début	Date de fin prévue
Commis junior sur appel -	Léa McElligott	1 ^{er} novembre 2021	Indéterminée
Bibliothèque		Sur appel	

812

2021-11-243

NOMINATION des conseillères et conseillers délégués pour 2021-2025 – Organismes régionaux, comités et commissions

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil qui siègeront au sein des différents comités et différentes commissions de la ville;

ATTENDU QU'en outre, le Conseil désire procéder à la nomination des membres du conseil chargés de représenter la ville au sein des différents organismes régionaux;

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* énonçant que le conseil désigne un conseiller comme maire suppléant, et ce, pour la période qu'il détermine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QU'il soit procédé aux nominations suivantes :

1. Commission des Sports et Loisirs

Responsable : Jocelyn Proulx Adjoint : Patrick Archambault

2. Comité de l'aménagement des Parcs

Responsable : Jocelyn Proulx Adjoint : Patrick Archambault

3. Commission de la culture et bibliothèque

Responsable: Diane Desjardins Lavallée

Adjoints : Lyne Rémillard Martine Guilbault

4. Comité de la Culture

Responsable: Diane Desjardins Lavallée

Adjoint: Lyne Rémillard

5. Commission des communications et relations citoyennes

Responsable : Lyne Rémillard Adjoint : Martine Guilbault

6. Commission de l'urbanisme, de l'environnement et de la toponymie

Responsable: Lyne Rémillard

Adjoints: Patrick Archambault et Jocelyn Proulx

7. Commission des Finances et administration

Responsable: Martine Guilbault

Adjoint : Diane Desjardins Lavallée

8. Commission des ressources humaines

Responsable: Jean Comtois

Adjoints: Jocelyn Proulx Diane D. Lavallée

9. Commission de l'aménagement et de l'embellissement

Responsable : Pierre Barrette Adjoint : Diane D. Lavallée

10. Commission sur la circulation et sécurité publique

Responsable: Patrick Archambault

Adjoint : Selon le calendrier suivant :

Martine Guilbault	1er novembre 2021 au 31 juillet 2022
Pierre Barrette	1er août 2022 au 31 juillet 2023
Diane D. Lavallée	1er août 2023 au 30 avril 2024
Jocelyn Proulx	1 ^{er} mai 2024 au 31 janvier 2025
Lyne Rémillard	1er février 2025 au 18 novembre 2025

11. Comité de travail pour la résidence de personnes âgées (RPA)

Responsable: Jean Comtois

Adjoints: Martine Guilbault, Diane Desjardins Lavallée, Lyne Rémillard

12. Comité de travail pour le complexe sportif

Responsable: Jean Comtois

Adjoints: Patrick Archambault, Jocelyn Proulx, Pierre Barrette

13. Comité de travail de la planification stratégique

Responsable : Lyne Rémillard Adjoints : Pierre Barrette

14. Comité consultatif sur la gestion et la préservation de la forêt du Grand Coteau

Délégué responsable : Pierre Barrette

15. Comité consultatif d'urbanisme

Représentants du conseil municipal :

- 1. Lyne Rémillard
- 2. Patrick Archambault
- 3. Pierre Barrette

16. Régie des eaux usées Lorraine-Rosemère

Représentant 1 : Jean Comtois Représentant 2 et substitut : Selon le calendrier suivant :

Représentant #2		Période
Pierre Barrette	Lyne Rémillard	1er novembre 2021 au 31 octobre
	-	2022
Lyne Rémillard	Martine Guilbault	1 ^{er} novembre 2022 au 31 juillet 2023
Martine Guilbault	Jocelyn Proulx	1er août 2023 au 30 avril 2024
Jocelyn Proulx	Diane D. Lavallée	1 ^{er} mai 2024 au 31 janvier 2025
Diane D. Lavallée	Pierre Barrette	1er février 2025 au 18 novembre 2025

17. Régie intermunicipale de police Thérèse de Blainville

Représentant 1 : Jean Comtois Représentant 2 : Patrick Archambault

Substitut du représentant #2	Période
Martine Guilbault	1er novembre 2021 au 31 juillet 2022
Pierre Barrette	1er août 2022 au 31 juillet 2023
Diane D. Lavallée	1er août 2023 au 30 avril 2024
Jocelyn Proulx	1 ^{er} mai 2024 au 31 janvier 2025
Lyne Rémillard	1 ^{er} février 2025 au 18 novembre 2025

18. Comité de la politique familiale et MADA – Municipalité amie des ainés (MADA)

Déléguée responsable : Martine Guilbault Adjoint : Lyne Rémillard

19. Tricentris

Représentant de la ville : Pierre Barrette

20. Maire suppléant

Selon le calendrier suivant :

Lyne Rémillard	16 novembre 2021 au 28 février 2022
Martine Guilbault	1 ^{er} mars 2022 au 30 juin 2022
Jocelyn Proulx	1er juillet 2022 au 31 octobre 2022
Patrick Archambault	1er novembre 2022 au 28 février 2023
Diane D. Lavallée	1 ^{er} mars 2023 au 30 juin 2023
Pierre Barrette	1er juillet 2023 au 31 octobre 2023
Lyne Rémillard	1er novembre 2023 au 28 février 2024
Martine Guilbault	1 ^{er} mars 2024 au 30 juin 2024
Jocelyn Proulx	1er juillet 2024 au 31 octobre 2024
Patrick Archambault	1 ^{er} novembre 2024 au 28 février 2025
Diane D. Lavallée	1 ^{er} mars 2025 au 30 juin 2025
Pierre Barrette	1er juillet 2025 au 18 novembre 2025

8.1.3

2021-11-244

APPROBATION – Règlement 105-01 « Règlement modifiant le Règlement 105 afin d'ajouter des travaux relatifs au système de contrôle, au réseau de télémétrie et travaux électriques et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 889 000\$ » – Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine

CONSIDÉRANT QUE des travaux relatifs au remplacement des automates et autres travaux connexes doivent être effectués ainsi que des travaux relatifs au système de contrôle, réseau de télémétrie et travaux électriques à la station d'épuration des eaux de Rosemère et de Lorraine;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des eaux de Rosemère et de Lorraine a décrété, par le biais du *Règlement 105*, une dépense de 473 000 \$ pour des travaux relatifs au remplacement des automates et autres travaux connexes à la station d'épuration des eaux de Rosemère et de Lorraine;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le *Règlement 105* afin de pourvoir aux coûts excédentaires estimés et afin d'ajouter des travaux;

CONSIDÉRANT l'article 468.37 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'APPROUVER le Règlement 105-01 « Règlement modifiant le Règlement 105 afin d'ajouter des travaux relatifs au système de contrôle, au réseau de télémétrie et travaux électriques et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 889 000\$ », adopté par la Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine en date du 4 octobre 2021.

2021-11-245 ADOPTION – Prévisions budgétaires pour l'année 2022 – Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine a dressé ses prévisions budgétaires pour l'année 2022;

ATTENDU QUE conformément au 3^e paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine doivent être adoptées par au moins les deux tiers des villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part de Ville de Lorraine à la Régie d'assainissement des eaux Rosemère/Lorraine est établie à 486 300 \$ pour l'exercice fiscale 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine pour l'année 2022, et ce, conformément au 3^e paragraphe de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de la quote-part pour l'année 2022, soit la somme de 486 300 \$ à la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine et à imputer cette somme à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-414-00-421, au budget 2022.

- 8.2 Direction des communications et relations citoyennes
- 8.3 Direction des finances et trésorerie
- 8.4 Direction de l'urbanisme et de l'environnement

8.4.1

2021-11-246 NOMINATION – M. Louis Tremblay – Représentant désigné – Comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier de la MRC de Thérèse-De Blainville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'une personne pour représenter la Ville de Lorraine au sein du comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier de la MRC de Thérèse-De Blainville:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE NOMMER M. Louis Tremblay, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de représentant désigné au sein du comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier de la MRC de Thérèse-De Blainville pour les années 2022 et 2023.

8.4.2

2021-11-247

AUTORISATION SIGNATURE – Entente avec les villes de Terrebonne et Mascouche pour l'élaboration et la publication d'appel d'offres public pour le tri et le conditionnement des matières recyclables d'avril 2022 au 21 décembre 2024

ATTENDU QUE le contrat de tri et de conditionnement des matières recyclables avec TRICENTRIS vient à échéance en avril 2022;

ATTENDU QUE les Villes membres de TRICENTRIS ont des besoins et offrent des services similaires en termes de collecte, de tri et de conditionnement des matières recyclables municipales;

ATTENDU QUE les Villes de la couronne Nord de Montréal possèdent des avantages financiers et techniques à procéder à un appel d'offres regroupé pour les services de tri et de conditionnement des matières recyclables;

ATTENDU QUE les Villes participantes souhaitent conclure une entente relative à la répartition des tâches dans le cadre de la rédaction et publication de l'appel d'offres public lié au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024;

ATTENDU QUE l'entente entre les Villes participantes prévoit un partage des coûts équivalent pour l'embauche d'une firme pour la préparation des devis d'appel d'offres publics, mais ne prévoit pas de contribution financière ou de rétribution entre les parties pour les services administratifs rendus;

ATTENDU QUE la Ville de Lorraine souhaite désigner la Ville de Mascouche pour lancer le processus d'appel d'offres qui sera assujetti à son Règlement de gestion contractuelle, tout en conservant le droit de ne pas s'engager à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires éventuels ou envers les villes participantes à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la Ville de Lorraine entérine l'entente avec les Villes de Mascouche et Terrebonne et autres Villes participantes intéressées dans le but de lancer un processus d'appel d'offres public relatif au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024;

QUE la Ville de Lorraine s'engage à verser sa part des coûts liés à l'élaboration du devis et des documents d'appel d'offres conformément à l'entente;

QUE la Ville de Lorraine confie à la Ville de Mascouche de lancer le processus d'appel d'offres relatif au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période d'avril 2022 à décembre 2024;

QUE la Ville de Lorraine conserve le droit de ne pas donner suite à l'appel d'offres, de ne pas s'engager à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires éventuels ou envers les villes de l'entente;

QUE si Ville de Lorraine procède à l'adjudication du plus bas soumissionnaire qu'elle juge conforme, elle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat de tri et de conditionnement des matières recyclables avec le fournisseur à qui elle aura adjugé le contrat.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-82.

- 8.5 Direction des travaux publics et infrastructures
- 8.6 Direction des loisirs et de la culture

8.6.1

2021-11-248 NOMINATION – Mme Isabel Moreau – Représentante – Table action et culture de la MRC de Thérèse-De Blainville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'une personne pour représenter la Ville de Lorraine au sein de la Table action culture de la MRC de Thérèse-De Blainville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée **APPUYÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Isabel Moreau, coordonnatrice loisirs et culture, à titre de représentante désignée au sein de la Table action culture de la MRC de Thérèse-De-Blainville pour les années 2022 et 2023.

8.6.2

2021-11-249 AUTORISATION SIGNATURE – Entente avec l'Association de baseball AA Red Sox des Laurentides / RECONNAISSANCE – Organisme associé supra local

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine reconnait l'importance du baseball mineur élite, de participer à son organisation, à sa promotion et à sa régionalisation;

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu entre l'Association de baseball AA Red Sox des Laurentides relativement à l'organisation du baseball sur le territoire des villes partenaires pour une période de cinq (5) ans, soit rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025, avec possibilité de révision annuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature de l'entente résultant de ces négociations;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance reçue de l'Association de baseball AA Red Sox des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de baseball AA Red Sox des Laurentides répond aux critères d'admissibilité, ainsi qu'à la définition d'un organisme associé supra local, tel que défini à l'article 3.2.1 de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes et des individus;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est dûment enregistré sous le régime constitutif de la Loi sur les compagnies, Partie III et inscrite au registre des entreprises du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx **APPUYÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE RECONNAÎTRE l'Association de baseball AA Red Sox des Laurentides à titre d'organisme associé supra local dans le cadre de l'application de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes et des individus, en vigueur;

D'ACCEPTER l'entente intervenue entre la Ville de Lorraine, l'Association de baseball AA Red Sox des Laurentides et les villes partenaires relativement à l'organisation du baseball mineur élite sur le territoire desdites villes pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, avec possibilité de révision annuelle;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à procéder à la signature, pour et au nom de la ville, de l'entente intervenue entre les parties.

8.6.3

2021-11-250 RECONNAISSANCE – Un chat dans ma cour – Organisme affinitaire supra local

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance reçue de l'organisme « Un chat dans ma cour »;

CONSIDÉRANT QU'« Un chat dans ma cour » répond aux critères d'admissibilité, de même qu'à la définition d'un organisme affinitaire supra local, tel que défini à l'article l'article 3.2.2 de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

CONSIDÉRANT que l'organisme est dûment enregistré sous le régime constitutif de la Loi sur les compagnies, Partie III et inscrite au registre des entreprises du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE RECONNAÎTRE « Un chat dans ma cour » à titre d'organisme affinitaire supra local dans le cadre de l'application de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes, en vigueur.

8.6.4

2021-11-251 SOUTIEN FINANCIER – Reconnaissance aux individus pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que la Ville de Lorraine contribue à l'expression de l'excellence par l'adoption de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes et des individus dans les domaines sportif et culturel;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à la Politique et au budget 2021 de soutenir les individus à hauteur de :

- 500 \$ pour un événement international;
- 250 \$ pour un événement national;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard **APPUYÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Lorraine autorise le versement des subventions aux individus suivants pour un montant total de 1 000 \$:

- 500 \$ à Édouard Therriault en guise de reconnaissance d'individu se démarquant sur la scène internationale en ski acrobatique slopestyle;
- 500 \$ à Daniel Fournier en guise de reconnaissance d'individu se démarquant sur la scène internationale en golf long drive ;

D'AUTORISER la trésorerie à émettre lesdits chèques et à imputer ces sommes à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-710-10-991.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2021-80.

8.7 Direction des services juridiques et du greffe

8.7.1

2021-11-252 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil – Article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il est procédé au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de M. Jean Comtois, Mme Martine Guilbault, M. Pierre Barrette, Mme Diane Desjardins Lavallée, M. Jocelyn Proulx, Mme Lyne Rémillard et M. Patrick Archambault.

8.7.2

2021-11-253 ADOPTION - Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – Année 2022

CONSIDÉRANT les articles 318 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* :

CONSIDÉRANT les mesures de prévention de la Santé publique en lien avec COVID-19.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Lorraine pour l'année 2022 qui se tiendront aux dates suivantes, à compter de 19 h, soit :

- mardi 18 janvier (exceptionnellement le 3^{ième} mardi du mois)
- mardi 8 février
- mardi 8 mars
- mardi 12 avril
- mardi 10 mai
- mardi 14 juin
- mardi 12 juillet
- mardi 16 août (exceptionnellement le 3ième mardi du mois)
- mardi 13 septembre
- mardi 11 octobre
- mardi 8 novembre
- mardi 13 décembre

QU'en raison des mesures de prévention de la Santé publique en lien avec COVID-19, les prochaines séances du conseil municipal de la Ville de Lorraine se tiendront au Centre culturel Laurent G. Belley, situé au 4, boulevard de Montbéliard, à Lorraine, et ce, pour une période indéterminée;

QUE le bureau du greffier et celui du trésorier soit toutefois maintenu à l'hôtel de ville de Lorraine, situé au 33, boulevard de Gaulle, et ce, conformément aux articles 86 et 98 de la *Loi sur les cités et villes*.

8.8 Sécurité publique

9. RÉSOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI

9.1

2021-11-254 Noeudvembre de PROCURE – La journée Lorraine de la sensibilisation au cancer de la prostate

ATTENDU QU'annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est un organisme de bienfaisance au Québec dédié à la lutte contre le cancer de la prostate par ses actions pour la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Lorraine au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lorraine déclare le 19 novembre comme « La journée Lorraine de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

10.1

2021-11-255 AUTORISATION SIGNATURE – Lettre d'entente 2021-05 – Section locale 3134 (employés de bureau)

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.09 de la convention collective prévoit, pour une personne salariée qui a obtenu un poste à la suite d'un affichage, une période d'essai et d'entraînement d'une durée de trente (30) jours travaillés;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de prolonger cette période d'essai/entrainement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx **APPUYÉ** par madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée et **RÉSOLU** à l'unanimité.

D'ENTÉRINER l'entente 2021-05 intervenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3134 (employés de bureau) concernant la période d'essai et d'entrainement d'une durée de quatre-vingt-dix jours (90) travaillés pour le poste de secrétaire au service des travaux publics et infrastructures, pour ce processus d'affichage et de dotation uniquement;

D'AUTORISER à cet égard, le maire et le directeur général à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville, de la lettre d'entente 2021-05 intervenue entre les parties.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public présent ainsi que celles transmises par courriel avant la séance.

12. 2021-11-256 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 19 h 45.

Monsieur JEAN COMTOIS	Madame NANCY OUELLETTE
Maire	Assistante-greffière